



Direction générale adjointe ressources
Service de la commande publique
Affaire suivie par :
Mamadou BA
Tel : 03 27 53 76 58
Mail : mamadou.ba@ville-maubeuge.fr
12/08/2026

**TRAVAUX :
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRE, RUE HAUTE À MAUBEUGE**

LOT N°1 VRD-ESPACES VERTS

MODIFICATION 3

DECISION N° 2746 / 2026

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 04 du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal consent la délégation de ses compétences, notamment de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant,

Vu le Code de la commande publique et ses articles R.2194-8 à R.2194-9 qui traitent des modifications ne dépassant pas les seuils.

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché et ses avenants de : Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, rue Haute à Maubeuge,

Toute correspondance
est à adresser à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 02 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

www.ville-maubeuge.fr

Vu le marché de Travaux n° 2024_035 conclu entre la Ville de Maubeuge et Lorban et Cie SAS pour Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, rue Haute à Maubeuge (lot n°1) notifié le 2 juillet 2024,

Vu le PV de la CAO en date du 29 juillet 2026

Considérant que la Modification 3 présentée a une incidence financière en plus-value sur le montant du marché,

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'un tel avenant peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, Arnaud DECAGNY, décide de signer la Modification 3 ci-après :

La présente modification porte sur des prestations supplémentaires de faible montant conformément à l'article R.2194_8 du code de la commande publique.

Elle a pour objet des travaux supplémentaires portant sur :

- La pose d'une bande stérile manquante au droit du parking enterré situé sous l'un des patios afin de permettre l'accès au relevé d'étanchéité, demande complémentaire ;
- La modification de l'aire de jeux dans le parc compte tenu de la proximité avec le bâtiment existant ;
- L'intégration d'une plateforme piétonne (échafaudage) afin de permettre l'intervention des entreprises présentes sur le marché dans des conditions de sécurité satisfaisantes, demande du coordinateur sécurité et protection de la santé.

Le total de la Modification n°3 est de **€ 17.226,00 € HT soit 20 671,20 € TTC.**

Le total de cette modification et des modifications précédentes déjà approuvées dépasse de **6,72 %** le montant d'attribution.

Nature de l'acte modificatif	Numéro de l'acte modificatif	Date de signature de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif		% d'écart introduit par l'acte modificatif
			HT	TTC	
Modification 1 conformément à l'article R.2194-7 relatif aux modifications non	1	17/09/2025	€ -11.893,00	€ - 14.271,60	-2,61 %

substantielles					
Modification 2 conformément à l'article R.2194-8 à R.2194-9 Modification de faible montant	2	01/06/2026	€ 25.316,80	€ 30.380,16	2,94 %
Modification 3 prise conformément à l'article R.2194-8 à R.2194-9 Modification de faible montant	3	12/08/2026	€ 17.226,00	€ 20.671,20	6,72 %
Nouveau montant du marché public (HT)		€ 486.814,60			
Taux de la TVA		€ 97.362,92			
Nouveau montant du marché public (TTC)		€ 584.177,52			

Article 2 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 - 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe,

Pour le Maire empêché
Madame Jeannine PAQUE
1^{ère} adjointe au Maire

Maubeuge 24-08-2026



